

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL d'ED LPAH 7 JANVIER 2015 Salle Gargantua, MSHS, Université de Poitiers</p>
--

En présence de : Marjorie ALAPHILIPPE, Michel BRIAND, Claire BUISSON, Pascaline DACCORD, Christine DE BUZON, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Roméro JOB AVALOS, Isabelle HIS, Caroline LEPAGE, Désirée LORENZ, Cheikh NGUIRANE, Thomas PLANCON, Alexandra ROUX, Cécile TREFFORT et Martine YVERNAULT

1/ Approbation du compte rendu du conseil du 21 octobre 2014

Sur proposition de C. Treffort, le conseil décide que le compte rendu (CR) diffusé largement au sein des laboratoires ne mentionnera désormais qu'en Annexe (pour diffusion plus restreinte) les décisions nominatives (dérogations notamment).

2/ Distribution de documents :

- CR du dernier conseil du 21 octobre 2014
- La procédure « à discuter » sur la visio-conférence en soutenance de thèse
- Le formulaire des formations doctorales pour le site de Poitiers

3/ Visio-conférence en soutenance de thèse

Une dernière relecture amène à des rectifications définitives ; est notamment ajoutée la mention explicite de l'équipement d'un logiciel permettant le vote secret pour l'attribution des félicitations. On estime également utile de prévoir que l'accord des membres du jury, puisqu'ils sont susceptibles de devoir présider la séance, doit également être leur être demandé au moment de leur sollicitation.

4/ Comités de suivi de thèse

Une réflexion sur les modalités de mise en œuvre des comités de suivi de thèse est proposée au sein des laboratoires.

M. Yvernauld expose au conseil des pratiques mises en œuvre à Limoges : comités de suivi formés des directeur de thèse, de laboratoire et d'ED (avec périodicité à définir) ; journée de présentation des doctorants au sein du laboratoire, devant tous ses membres.

Aucune unanimité n'apparaît *a priori* concernant la mise en place de ces comités, dont la nécessité n'est pas évidente à toutes les disciplines et dépend également de chaque sujet de thèse. Chaque directeur doit sonder les membres de son laboratoire à ce sujet.

5/ Les journées thématiques

Les journées thématiques de l'ED LPAH « Rythmes, espaces et sociétés » se dérouleront à Poitiers les 16 et 17 mars 2015.

Plusieurs points sont abordés pour information et/ou discussion :

- aspects logistiques : hébergement, restauration, transport
- point sur le nombre d'inscrits au 7 janvier : 52 à Poitiers, 8 à La Rochelle et 18 à Limoges
- point sur les appels à communication et l'invitation des intervenants extérieurs

On fait par ailleurs circuler la publication aux PULIM des actes des journées thématiques de 2012 consacrées à « La représentation du corps ».

6/ Examen des demandes dérogatoires (admissions et réinscriptions)

1 demande avec avis défavorable du conseil pour l'Université de Limoges

7 demandes avec avis favorable et une demande de complément pour l'Université de Poitiers

7/ Offre de formation sur les 3 sites

Le formulaire de l'offre de formations doctorales de Poitiers est distribué pour discussion ultérieure. Est posée la question d'une adaptation des exigences de l'ED, en termes de formation doctorale, au cas particulier des co-tutelles : ne faudrait-il pas annexer aux conventions un plan de formation sur les 3 ans, en fonction des lieux de séjour du doctorant ?

8/ Point sur la COMUE

La mise en place de la COMUE est annoncée au 1^{er} septembre 2016.

Un diplôme de doctorat « unique » pour les différents sites sera délivré par la COMUE.

Le périmètre des ED sera redéfini : de 15 ED actuellement on passe à 8 avec la COMUE.

L'application AMETHYS multi-établissements sera mise en place.

9/ Les mentions dans APOGEE

L'ED a été alertée sur un problème d'inadéquation d'intitulé lors de l'inscription d'une doctorante en Etudes cinématographiques, qui a dû s'inscrire en Littérature comparée.

LA DRED et la DIFOR ont été alertées ; une révision de la fiche ED est à faire pour la mettre à jour (dernière mise à jour en 2009), car les noms de domaines, nécessairement larges, devraient être suivis des différentes spécialités en fonction de l'évolution des formations et des recrutements.

10/ Les formations du CPMEC (interventions des représentants des doctorants)

Les formations du CPMEC (Centre de Préparation au Métier d'Enseignant-Chercheur) sont suivies par les DCACE (Doctorants Contractuels à Activité Complémentaire d'Enseignement).

3 points sont évoqués :

Suivre les formations du CPMEC équivaut aux 30 heures de formations doctorales transversales.

Les représentants des doctorants rappellent que ces formations sont « lourdes », chronophages (plus de 138 heures) et pas assez spécifiques et condensées.

Certains doctorants DCACE ont déjà enseigné avant leur entrée en doctorat. Ne pourraient-ils pas être dispensés de ces formations, un peu comme pour une VAE ?

La question sera posée aux autres écoles doctorales et au Collège des ED.